

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2013

QUESTIONS ORALES

A) question du groupe « pour l'avenir de Nangis »

Monsieur le Sénateur-Maire,

Dans le cadre de la délibération n° 2013/JUIN/095 vous indiquez Monsieur le Sénateur-Maire que le 2 millions d'euros de l'emprunt contracté dans le cadre du projet de requalification du centre ville a, pour partie, servi vraisemblablement à autre chose puisqu'il manque au moins 250 000 €.

Nous avons toute confiance dans le travail sur l'analyse financière qui sera rendu par Madame la Perceptrice, mais nous estimons qu'en 6 mois de présence aux manettes, la majorité actuelle doit être en mesure d'identifier où sont passés ces 267 881,03€ aussi :

- 1. Ces 267 881,03€ manquants sont –ils liés ou en partie liés aux premiers paiements relatifs aux travaux préparatoires pour le projet de requalification du centre ville aujourd'hui abandonné, oui ou non ?*
- 2. Ces 267 881,03€ manquants sont-ils liés ou en partie liés à la facture de voirie concernant le chemin des gens du voyages, engagement verbal pris par Monsieur le Sénateur-Maire actuel avant 2008 et réalisé par la municipalité suivante pur respecter une promesse orale oui ou non ?
*Si non, pouvez-vous nous dire que quel budget a été imputé le règlement de la facture de voirie concernant le chemin réalisé pour les gens du voyage ?**
- 3. Si le somme de 267 881,03€ n'est pas totalement retrouvée dans les deux points ci-dessus, d'avance nous vous remercions de nous indiquer ligne à ligne où sont passés ces 267 881,03€.*

Réponse à la question A

Pour obtenir ce montant de 267 881,03 euros très précisément, inscrit nulle part, dans aucun document comptable, il vous a fallu prendre le montant de l'emprunt de 2.000.000 euros, dont vous avez ôté le résultat de l'exercice 2012, pour un montant de 1 732 118,97 euros. On peut donc ainsi considérer que l'emprunt a été en partie utilisé, pour autre chose que ce qu'il était prévu.

Mais il y a un autre mode de calcul possible. Sans l'emprunt de 2 millions d'euros, le résultat de l'exercice 2012 (en investissement) serait donc en négatif de 855 801 euros, et positif en section de fonctionnement pour 587 919,97 euros. Soit un déficit réel des fameux 267 881,03 euros, que l'on retrouve ici.

Ça, c'est strictement pour l'année 2012. L'exercice budgétaire peut donc être considéré déficitaire de ce montant.

Maintenant, si l'on intègre les résultats de l'exercice 2011, qui étaient excédentaires, au prix du sacrifice de tant de services à la population, nous avons eu 3 073 268,10 euros (emprunt compris) d'excédent.

En clair, on peut penser que les deux millions ont servi à abonder le budget de fonctionnement pour 1 581 128,28 euros et le budget d'investissement pour 418 871,72 euros.

D'un point de vue strictement comptable, l'emprunt a été versé au compte de gestion courant. Nous savons maintenant qu'il n'a donc pas été utilisé pour le projet de requalification. Mais, toujours d'un point de vue comptable, il a permis d'obtenir, de fait, un compte de gestion excédentaire. Artificiellement gonflé, évidemment !

Donc, vous m'interrogez sur les factures liées au projet de requalification du centre-ville proprement dit (études du Maître d'œuvre et diverses études de sol et autres). Elles ont été réglées en 2012, pour un montant de 48 129,01 euros somme qui peut être imputée sur cet emprunt.

D'autres dépenses sont prévues et budgétées sur 2013, telle l'acquisition des fameux granits de Chine.

Nous venons de terminer la négociation avec la société Colas, afin de ne pas être facturé des pénalités en dédommagement pour commande non réalisée. C'est le protocole transactionnel que nous venons de valider. Ce n'est pas 2012 mais effectivement 2013.

Concernant votre seconde interpellation relative au chemin des Effervettes ; comme expliqué à l'instant, les 267 881,03 euros ne peuvent pas être affectés là non plus, puisqu'ils n'existent toujours pas, car il s'agit d'un chiffre abstrait. Par contre, la facture existe bel et bien. Elle est de 218 270 euros, et n'a toujours pas été réglée, puisqu'en quatre ans, la municipalité précédente n'a pas réussi à trouver le temps de réceptionner le chantier. La dépense figure donc toujours, comme vous l'aurez vérifié, dans le compte administratif, dans les restes à réaliser. Cela fait quatre ans que c'est inscrit.

Nous avons rencontré la Société des Foyers de Seine-et-Marne avec laquelle l'accord a été passé. Nous avons vérifié que nous n'étions pas en capacité de réceptionner ce chantier puisque le chantier n'est pas encore totalement réalisé. Nous avons demandé aux Foyers de Seine-et-Marne de finir de réaliser la voirie et à partir de ce moment-là nous pourrions leur verser les 270 000 € que nous leur devons. Pour le moment, il faut que les choses soient réglées.

Vous me demandez de rechercher ligne par ligne les raisons de ce déficit. Vous auriez pu me poser cette question lors de la commission des finances où a été présenté le compte de gestion. Vous avez préféré être très silencieux. Je considère que vous avez les mêmes documents que moi pour faire cette recherche et je vous invite donc à y travailler. Je vous rappelle qu'il s'agit d'un exercice budgétaire pour lequel l'actuelle majorité n'a aucune responsabilité. Ce n'est pas le cas de tout le monde.

Vous ne trouverez pas sur une seule ligne comptable le déficit que vous recherchez. Vous ne le trouverez pas dans les investissements de 2012, comme étant des opérations

plus coûteuses que prévu comme le déplacement du skate parc par exemple. Le déficit est réparti sur de très nombreuses lignes, preuve d'une gestion financière qui n'était pas maîtrisée. Mais cette période est heureusement terminée. Vous n'allez pas le trouver comme ça. Vous le trouverez bribe par bribe.

B) Question du groupe « pour l'avenir de Nangis »

Monsieur le Sénateur-Maire,

Dans le cadre de la requalification du centre ville et des travaux (redressement de la chaussée – rue du Général Leclerc) qui devraient être effectués, avez-vous informé oui ou non le service d'exploitation immobilière et le service sécurité du groupe BNP Paribas que ces travaux allaient être exécutés devant et à côté de leur agence bancaire ?

- ➔ Si oui, nous souhaiterions prendre connaissance de la réponse écrite du groupe BNP Paribas.*
- ➔ Si non, nous vous demandons de suspendre le démarrage des travaux jusqu'à ce que cette information soit faite et qu'une étude soit menée de concert avec le groupe BNP Paribas.*

Pourquoi: cela aurait permis de trouver une autre solution de stationnement pour le camion de transport de fonds. Nous rappelons que ce TDF stationne devant une cour privée et parfois empiète sur celle-ci. Nous rappelons aussi que par cette cour accèdent nombre d'habitants avec entrée/sortie de véhicules.

C) Question du groupe « pour l'avenir de Nangis »

Monsieur le Sénateur-Maire,

Dans le cadre de la requalification du centre ville et des travaux (redressement de la chaussée – rue du Général Leclerc) qui devraient être effectués, avez-vous informé oui ou non les copropriétaires de la cour privée, située entre le 01 Général Leclerc et le 03 rue du Général Leclerc, devant laquelle stationne et empiète le camion de transport de fonds, du maintien de la servitude de parking imposée en 2002 ?

- ➔ Si oui, nous souhaiterions prendre connaissance de la réponse écrite de tous les copropriétaires.*
- ➔ Si non, nous vous demandons de suspendre le démarrage des travaux jusqu'à ce que les réponses favorables de tous les copropriétaires soient reçues.*
 - En cas de désaccord de l'un d'entre eux, une autre solution de stationnement devrait être étudiée puisque la rue doit être adressée.*

Pourquoi: la rue étant transformée, la création d'un emplacement TDF, digne de ce nom, aurait permis à ces copropriétaires d'envisager l'avenir plus sereinement, si d'aventure un incident devait arriver lors du rechargement du DAB.

Réponses aux questions B et C

Mesdames et Messieurs les membres du groupe « Avenir de Nangis », à mon tour de vous poser une question :

Vous me paraissez particulièrement intéressés par la cour privée appartenant aux propriétaires des 1 et 3 rue du Général Leclerc.

Pourriez-vous me dire pourquoi ? Il y a bien d'autres cours qui bordent la Rue du Général Leclerc et méritent un intérêt particulier. Pourquoi celle-là ?

Concernant cette cour, l'agence de BNP-Paribas, comme toutes les agences bancaires, les commerçants, artisans, agents d'assurance etc..., a reçu le 25 février un courrier l'invitant à participer à une réunion spécifique destinée aux professionnels, et/ou nous retourner un questionnaire portant sur ses remarques concernant la rénovation de la Rue du Général Leclerc. Nous avons eu 28 réponses dont des agences bancaires.

L'agence BNP-Paribas a préféré transmettre le courrier à sa direction régionale.

Le service en charge de la sécurité a d'abord pris contact téléphoniquement avec les services techniques et n'a fait aucune remarque concernant le transport des fonds. L'emplacement décidé en étroite concertation avec BNP-Paribas et les services de l'Etat en 2002 n'a, à ma connaissance, fait l'objet d'aucune observation de la banque depuis.

Puis nous avons reçu un courrier de l'agence BNP de Melun, signé de Mme Marie-Laure Prot, qui répond au questionnaire et nous précise notamment dans sa lettre :
« maintien de la place convoyeurs et installation de barrières ou bornes anti-bélier. »

Nous avons également pris bonne note des demandes de l'agence concernant les problèmes d'accessibilité lors de la visite effectuée par des élus, les services techniques et un représentant de la DDT, M. Hureau, le 16 avril.

Concernant les habitants des 1 et 3 rue du Général Leclerc, comme tous les riverains de cette rue, ils ont reçu une lettre les invitant spécifiquement à la réunion publique concernant le projet de rénovation. Ils n'ont pas fait remonter de difficultés particulières mis à part le propriétaire du 1 rue du Général Leclerc dans sa lettre du 17 juin.

Le 17 juin, la concertation était terminée, l'appel à concurrence pour le marché de travaux lancé.

Il est vraiment dommage que ce propriétaire soit parti en déplacement durant les quatre premiers mois de l'année, sa sagacité nous aurait sans doute permis d'enrichir le projet de rénovation, comme elle aurait pu agrémenter les débats du conseil municipal. Quoique dans sa lettre, ou bien même dans votre question orale, ne figure pas de

proposition alternative pour changer de place le stationnement des convoyeurs de fonds.

En conclusion, nous ne remettons pas en cause le projet et nous ne ralentirons pas le programme de travaux. La commission d'appel d'offres a rendu un avis unanime, y compris avec la voix du représentant de votre groupe, et a désigné la société Colas comme attributaire du marché de travaux. Les Nangissiens ont hâte de voir rénover le plus vite possible leur rue commerçante et les commerçants aussi. Nous privilégions donc, l'intérêt général, comme toujours.

D) Question du groupe « pour l'avenir de Nangis »

Monsieur le Sénateur-Maire,

Nous constatons que vous avez décidé une attribution de marché pour des travaux d'entretien des espaces verts de la Mare aux Curées, et du nouveau cimetière, pour des questions d'efficacité et ceci pendant trois ans (années 2013/2014/2015) moyennant la somme de 33 356.44 € TTC.

- ➔ Comment cette attribution est-elle possible alors que la commune a acquis très récemment du matériel d'entretien destiné à cette tâche et embauché du personnel ?*
- ➔ Que comptez-vous faire pour les autres quartiers de Nangis, continueront-ils d'être punis ?*
- ➔ Pourquoi dans ces conditions ne pas sous-traiter l'ensemble des espaces verts de la commune et redéployer votre personnel en cessant de coûteuses embauches ?*

Pourquoi: nous avons pris bonne note que quand vous pouvez solutionner les désagréments de vos administrés, vous tenez de vous y atteler, mais il est, nous pensons, nécessaire pour réussir de commencer par soigner tous les Nangissiens de manière équitable.

Réponse à la question D

Encore une fois, je pose une question à nos collègues du groupe « Avenir de Nangis ». Pourquoi cette question arrive-t-elle maintenant ?

La commission d'appel d'offres a examiné ce marché de travaux le 26 avril 2013 et a rendu un avis unanime dans l'attribution du marché.

Même si aucun membre de votre groupe n'a daigné participer à la CAO, vous auriez pu vous inquiéter de la question plus tôt.

Parce que cela faisait partie de nos engagements de campagne d'améliorer l'entretien de la ville, et parce que nous avons fait le constat d'un manque d'efficacité des services

techniques en matière de tonte, particulièrement en 2012 ; la majorité de ce conseil a pris trois décisions :

- confier une partie des parcelles à tondre à une entreprise (environ 20 %) ;
- recruter des vacataires pour la période mai-juin pour aider les services techniques ; en cette période, les services techniques doivent en effet faire face aux événements municipaux (carnaval, brocante, fête de la jeunesse et de la musique...), associatifs et scolaires et voient ainsi leur fonctionnement très désorganisé ;
- renouveler une partie du matériel de tonte, obsolète.

Ces décisions ont nettement amélioré les résultats et tous les Nangissiens ont pu en bénéficier.

Nous avons, nous, le sens de l'équité et de l'intérêt général.

Je n'ai d'ailleurs pas bien saisi ce que vous sous-entendiez à ce sujet ? La Mare aux Curés serait-elle privilégiée parce que la tonte serait confiée à une entreprise privée, ou au contraire délaissée car abandonnée par les services municipaux ? Ce n'est pas très clair !

Il reste néanmoins des efforts d'organisation à faire, tant vos amis à la direction de cette ville pendant 4 ans, s'en sont tellement peu préoccupé.

C'est pourquoi, nous présenterons au Comité Technique Paritaire, dans quelques jours, un projet de modification de l'organisation des services techniques qui, s'il est adopté sera mis en œuvre au 1er septembre, sans création de poste supplémentaire, précautions budgétaires obligent.

Nous n'avons donc pas l'intention d'étendre les secteurs de tonte confiés à une entreprise. Mais qu'il soit bien clair, que la tonte, qu'elle soit effectuée par les services municipaux ou par une entreprise privée, représente toujours un coût financier pour la commune.